

AIDE-MÉMOIRE À CONSERVER PAR LE CANDIDAT

EXAMEN PROFESSIONNEL TECHNICIEN P1C AVG

Date de l'épreuve d'admissibilité : **jeudi 15 avril 2027**

Les candidats qui n'auraient pas reçu leur convocation une quinzaine de jours avant le début des épreuves devront contacter le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Lozère au 04 66 65 30 03.

CONDITIONS D'ACCÈS

Cet examen professionnel est ouvert aux fonctionnaires justifiant d'au moins un an dans le 6ème échelon du grade de technicien principal de 2ème classe et d'au moins 3 années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.

ÉPREUVES

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITE

Rédaction d'un rapport technique portant sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt. Ce rapport est assorti de propositions opérationnelles.
(durée : trois heures ; coefficient 1)

EPREUVE D'ADMISSION

Entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat portant sur son expérience professionnelle ; elle se poursuit par des questions visant à permettre d'apprécier les facultés d'analyse et de réflexion du candidat, ses connaissances techniques ainsi que sa motivation et son aptitude à exercer les missions du cadre d'emplois et à encadrer une équipe.
(durée : vingt minutes, dont cinq minutes au plus d'exposé ; coefficient 2)